



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 août 2013  
Français  
Original: anglais

---

## **Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

Genève, 2013

Point 6 de l'ordre du jour

**Rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session**

## **Projet de rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

### **IV. Discussions tenues et propositions formulées**

18. Au cours des réunions du Groupe de travail à composition non limitée, les participants se sont livrés à des débats donnant lieu à des échanges ouverts et constructifs sur les volets de fond des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Ils ont confirmé l'absence de résultats concrets des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire menées dans le cadre de l'ONU depuis plus de dix ans, et ont souligné combien il était important et urgent de marquer des progrès substantiels sur les questions prioritaires du désarmement et de la non-prolifération. Au fil de ces discussions ainsi que dans les documents de travail soumis au Groupe de travail à composition non limitée, les délégations, les organisations internationales et la société civile ont présenté un vaste ensemble de vues et de propositions, dont il est fait état ci-après, sans préjuger des positions nationales ni prétendre être complet ou exhaustif. On trouvera le contenu détaillé des débats tenus et des propositions faites au Groupe de travail à composition non limitée dans les déclarations, les documents de travail proprement dits et les autres documents de séance.

**A. Voies à suivre pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

19. Lorsqu'il s'est penché sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, le Groupe de travail à composition non limitée a débattu de la situation actuelle, des perspectives qui s'offrent et des difficultés qui se posent en matière de désarmement nucléaire.

20. Les participants ont affirmé que l'objectif universel de la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire demeure l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Il a été débattu de plusieurs approches envisageables à cet égard, notamment d'un plan d'action pour un monde sans armes nucléaires et non violent permettant d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire selon un calendrier précis et de façon universelle, non discriminatoire, échelonnée et vérifiable; de l'approche graduelle par étapes progressives et se renforçant mutuellement, aboutissant à la complète élimination des armes nucléaires; de l'approche globale par un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires en respectant des délais précis, notamment une convention relative aux armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, le stockage, le transfert, l'emploi ou la menace de ces armes, et prévoyant leur destruction; d'un cadre juridiquement contraignant engageant tous les États en faveur d'un monde sans armes nucléaires, cadre comportant des volets qui se renforcent mutuellement, sont mis en œuvre sans aucune condition et sont soutenus par des délais et des repères clairement définis; et une approche par jalons – ensemble d'éléments de nature bilatérale, plurilatérale et multilatérale, se renforçant mutuellement, n'impliquant aucune condition et ne préjugant d'aucun calendrier.

21. Le Groupe a souligné toutefois que, quelle que soit l'approche retenue par la communauté internationale, pour avancer dans le domaine du désarmement nucléaire et, en fin de compte, éliminer le risque de conséquences humanitaires désastreuses découlant de l'emploi d'armes nucléaires, la communauté internationale devrait se focaliser sur ce qui la rassemble plutôt que sur ce qui la divise.

**B. Éléments à prendre en considération pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

22. Le Groupe a débattu des liens entre les éléments requis pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Tout en admettant la corrélation entre éléments et méthode, des délégations ont fait valoir qu'il y a des éléments dont il faut s'occuper, quelle que soit la méthode retenue. Il a été suggéré également que la méthode pouvait déterminer les éléments à prendre en compte.

23. Il a été débattu de la dimension multilatérale des négociations visant à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, ainsi que d'initiatives unilatérales, bilatérales et plurilatérales.

24. Les débats ont également porté sur la façon de regrouper les éléments requis pour la mise en place d'un monde sans armes nucléaires et ceux requis pour la préservation d'un monde sans armes nucléaires. Plusieurs solutions ont été explorées pour ce regroupement, allant de l'étape de la mise en place définitive d'un monde sans armes nucléaires

(mesures ayant trait à l'objectif final/mesures temporaires) au calendrier de leur mise en place (éléments à court/moyen/long terme) et à leur dimension (mesures de renforcement de la confiance politique/instruments juridiquement contraignants).

25. Le Groupe de travail à composition non limitée a débattu de la nécessité de mettre en œuvre pleinement, effectivement et de façon non discriminatoire les obligations et engagements déjà pris en matière de désarmement et de non-prolifération, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les dispositions adoptées lors des conférences d'examen de cet instrument.

26. Au cours des discussions, dans leurs déclarations et dans les documents de travail soumis, les participants se sont intéressés à l'importance que revêt la mise en œuvre des éléments requis pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires dans sa globalité et sans conditions préalables ni hiérarchie. Tout en insistant sur la nécessité d'appliquer les principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité dans l'optique de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, ils ont soulevé les points ci-après. Il s'agit de mesures politiques et d'instruments juridiques qui pourraient être mis en place et appliqués, consistant à:

- Affirmer l'engagement sans équivoque de tous les États en faveur de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.
- Maintenir ou déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et convertir les installations en vue d'une utilisation pacifique, et les soumettant à une vérification internationale.
- Maintenir ou déclarer un moratoire sur l'expérimentation d'armes nucléaires, la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires ou le perfectionnement des systèmes d'armes nucléaires existants.
- Limiter le rôle des armes nucléaires dans les doctrines, positions et stratégies militaires et de sécurité des pays et alliances de pays, en vue de l'élimination complète de ces armes.
- Préserver ou déclarer l'engagement à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires.
- Retirer les armes nucléaires des territoires des États non dotés d'armes nucléaires.
- Désigner les matières fissiles qui ne sont plus requises pour des fins militaires et mettre au point des dispositions juridiquement contraignantes pour la vérification, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); de l'élimination irréversible de ces matières fissiles.
- Renforcer le rôle des zones exemptes d'armes nucléaires, en supprimant les conditions et réserves imposées par les États dotés d'armes nucléaires, et en élargir la superficie en créant de nouvelles zones dans les parties du globe où elles font défaut, en particulier au Moyen-Orient, ainsi que par l'adoption de lois nationales portant interdiction des armes nucléaires.
- Accroître la transparence et établir des données de référence claires permettant de mesurer les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire, notamment en dressant un inventaire complet des stocks d'armes nucléaires, des têtes nucléaires, des vecteurs et des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Les participants ont débattu de l'importance que revêt la publication régulière de rapports à ce sujet, structurés selon un format unifié.

- Renforcer les mesures visant à garantir la sécurité des armes nucléaires et à réduire la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, notamment en mettant au point les instruments et autres dispositions juridiques voulues, afin de réduire le risque d'explosion nucléaire, qu'elle soit délibérée ou accidentelle ou qu'elle résulte d'une erreur de calcul.
- Mettre en place des mesures propres à réduire le risque nucléaire.
- Mettre au point des outils, capacités et mécanismes de vérification à utiliser dans l'optique de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.
- Parvenir à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
- Affirmer les engagements en matière de non-prolifération et respecter les obligations prises à cet égard.

27. Le Groupe de travail à composition non limitée a également débattu de mesures consistant en l'adoption d'instruments juridiquement contraignants visant à parvenir à un monde sans armes nucléaires, à appliquer dans le cadre d'une phase de transition. Les diverses mesures incluaient:

- Un engagement multilatéral clair, juridiquement contraignant universel et non discriminatoire, de tous les États, en faveur de l'objectif du désarmement nucléaire, qui s'accompagne de jalons et d'un calendrier clairement établis.
- La réduction progressive, ininterrompue et irréversible des arsenaux nucléaires, où qu'ils se trouvent et quel qu'en soit le type, qui s'accompagne de jalons et de délais clairement établis, ainsi que d'un régime de vérification internationale et de l'assujettissement de tous les sites nucléaires à ce régime.
- Un instrument multilatéral juridiquement contraignant portant sur toutes les composantes de l'expérimentation des armes nucléaires, et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- Un instrument multilatéral juridiquement contraignant portant sur l'interdiction de tous les aspects des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
- La fourniture de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires.
- Des arrangements juridiques bilatéraux ou plurilatéraux entre États dotés d'armes nucléaires.
- Un instrument juridiquement contraignant sur le non-recours en premier aux armes nucléaires.

28. Le Groupe a envisagé les éléments requis pour préserver un monde sans armes nucléaires, une fois ce monde mis en place. Il a évoqué les éléments ci-après à cet égard:

- L'élimination complète des armes nucléaires et des matières nucléaires militaires, et le dispositif de vérification correspondant;
- L'interdiction de l'emploi ou de la menace des armes nucléaires;
- L'interdiction de la possession, du stockage, de la mise au point ou du transfert d'armes nucléaires;
- L'interdiction de la production ou de l'utilisation de matières fissiles existantes pour la fabrication d'armes nucléaires et le placement de ces matières fissiles sous garanties internationales;

- L'interdiction des essais d'armes nucléaires sous toutes leurs formes, y compris des essais supercritiques et des essais sous-critiques.

### **C. Examen du rôle des armes nucléaires dans le contexte de la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle en vue de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

29. Le Groupe a débattu de l'importance que revêt l'examen du rôle des armes nucléaires dans le contexte de la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle.

30. Lorsqu'ils ont abordé le rôle des armes nucléaires, les participants ont envisagé des définitions plus vastes et autrement pluridimensionnelles de la sécurité collective, prenant en compte notamment les questions humanitaires et les objectifs de développement. L'impact humanitaire des armes nucléaires a été mis en exergue en tant que question intersectorielle qui a des répercussions sur toutes les composantes du programme de désarmement. Les participants ont aussi évoqué la nécessité de se pencher sur ce qui caractérise la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle, et se sont demandé si les armes nucléaires pourvoient aux besoins en la matière. Il a aussi été question de la dévalorisation des armes nucléaires et de la remise en question des effets des positions prônant la dissuasion.

31. Les participants ont échangé sur la nécessité de prendre en compte les conceptions des États qui détiennent des armes nucléaires en matière de sécurité et d'instaurer le dialogue et un climat de confiance mutuelle chez ces États. Des propositions ont été formulées au sujet de la réduction de l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité actuelles. Les intervenants ont aussi évoqué la nécessité, pour les États non dotés d'armes nucléaires et les États détenteurs d'armes nucléaires, de se concerter.

32. Les propositions ont porté sur des activités variées allant de la réduction unilatérale des têtes nucléaires tactiques, stratégiques et non déployées à leur élimination complète dans le cadre d'un processus négocié à l'échelle multilatérale. Les participants ont également formulé des propositions ayant trait à la prévention de la modernisation des arsenaux nucléaires existants et de la mise au point de nouvelles armes.

### **D. Rôle du droit international dans la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

33. Le Groupe de travail à composition non limitée s'est penché sur la contribution du droit international dans la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Il a étudié les lacunes du cadre juridique international en place.

34. Le Groupe a débattu des possibilités de combler les lacunes juridiques sur la voie de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, y compris dans le cadre juridique international actuel, grâce à un instrument juridique multilatéral, voire plusieurs instruments, venant compléter ceux qui ont déjà été adoptés. Les participants ont débattu de la nécessité qu'un tel instrument ou ensemble d'instruments soit universel et porte interdiction de la mise au point (y compris la modernisation) d'armes nucléaires, de l'expérimentation d'armes nucléaires sous toutes ses formes, de la production d'armes nucléaires, de la production ou de l'utilisation de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires, de la possession et du stockage d'armes nucléaires, du transfert d'armes nucléaires ainsi que de

l'emploi et de la menace des armes nucléaires. Dans ce contexte, il a été débattu de l'option d'un traité d'interdiction des armes nucléaires.

35. Prenant en considération les initiatives de mesures unilatérales et bilatérales de limitation des armements et de désarmement prises par le passé, les délégations ont débattu d'un certain nombre de mesures multilatérales concrètes en faveur du désarmement nucléaire, qui devaient être entreprises au moyen d'instruments juridiquement contraignants et selon un calendrier précis. Il a aussi été débattu du régime de vérification voulu pour le désarmement nucléaire, mis en place via des instruments juridiquement contraignants.

36. Pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, en particulier son avènement définitif, les délégations ont débattu de l'élargissement de l'application du régime de garanties à tous les États.

37. Le Groupe de travail à composition non limitée s'est penché sur l'appui que d'autres normes juridiques, en place ou proposées, pouvaient apporter aux efforts de désarmement nucléaire général. Il a également abordé les questions de la légalité et de la légitimité des armes nucléaires et a débattu, à cet égard, de la stigmatisation de ces armes et des répercussions en découlant sur le plan juridique.

38. Le Groupe s'est intéressé à l'évolution du droit international depuis l'avis consultatif émis en 1996 par la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, notamment dans les domaines du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit de l'environnement, ainsi qu'aux répercussions éventuelles de cette évolution s'agissant de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le Groupe a en outre examiné l'évolution du droit pénal international eu égard à l'utilisation ou la menace des armes nucléaires. Le Groupe a évoqué la possibilité d'entreprendre une étude sur l'évolution du droit international sous l'angle de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, y compris dans les domaines du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme, du droit de l'environnement et dans le domaine juridique de la Cour internationale de Justice.

#### **E. Rôle des États et des autres intervenants dans la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

39. Le Groupe a abordé la question du rôle des États et des autres acteurs en jeu dans l'avancement des négociations sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Il s'est demandé, en particulier si les États avaient des rôles communs ou différents à jouer.

40. Le Groupe a relevé que la réalisation de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires était la responsabilité partagée de tous les États, notamment au vu des conséquences humanitaires désastreuses des armes nucléaires. Le Groupe a également constaté que si la responsabilité était partagée et collective, les États avaient des rôles et fonctions différenciés.

41. Le Groupe a estimé que les États non dotés d'armes nucléaires ont un rôle dans la promotion du désarmement nucléaire général. Il a également jugé que les États dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui sont dotés des arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité particulière s'agissant de parvenir au désarmement nucléaire, notamment celle de mettre en œuvre des mesures efficaces se rapportant au désarmement nucléaire.

42. Le Groupe a débattu du rôle des parlementaires, des organisations internationales pertinentes, en particulier de l'ONU et des organes associés, de la société civile et des milieux universitaires, comme autant d'acteurs dans l'action menée pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Abordant les armes nucléaires sous l'angle de la sécurité sur les plans humanitaire et humain, le Groupe a estimé que les États devraient nouer des partenariats avec un vaste éventail d'acteurs.

43. Lorsqu'il a débattu des propositions faites, le Groupe s'est intéressé au rôle des États non dotés d'armes nucléaires dans la remise en question du statut et de la valeur attachés aux armes nucléaires. La question du rôle des États non dotés d'armes nucléaires dans la réduction du poids des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité a été discutée. Le Groupe a également abordé la question du rôle des zones exemptes d'armes nucléaires dans la remise en cause de la valeur et de la légitimité des armes nucléaires, et les possibilités de renforcer la coopération au sein des zones exemptes d'armes nucléaires au service de la promotion du désarmement nucléaire.

**F. Autres mesures concrètes susceptibles de contribuer à la progression des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires**

44. Le Groupe a débattu de la nécessité de continuer de traiter la question du désarmement nucléaire dans diverses instances, y compris à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Conférence du désarmement, dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et lors des réunions ou sommets de haut niveau.

45. Le Groupe de travail à composition non limitée a débattu du rôle de l'éducation dans la promotion des progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Les participants ont souligné la contribution que l'éducation pouvait apporter à la meilleure compréhension des différentes dimensions que revêt le désarmement nucléaire, notamment des conséquences des armes nucléaires sur les plans humanitaire, économique et environnemental.

46. Le Groupe a pris en compte la nécessité de continuer de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (A/57/124), notamment celle d'établir un rapport sur une base biennale sur l'action menée à cet égard. Les participants ont également envisagé d'exploiter davantage les nouveaux moyens de communication et les technologies de l'information pour diffuser les supports pédagogiques et sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes.

47. Les participants ont débattu de la réaffectation des fonds consacrés aux programmes d'armement nucléaire à d'autres domaines, notamment au profit du développement économique, du désarmement nucléaire et de l'éducation au désarmement et à la non-prolifération. Lorsqu'il a abordé le retrait des investissements dans les armes nucléaires, le Groupe a débattu du rôle des secteurs public et privé.

48. Le Groupe a traité la question de l'impact des systèmes de défense contre les missiles balistiques, et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur le désarmement nucléaire.

49. Le Groupe a dit qu'il était nécessaire d'approfondir toutes les questions intéressant l'avancement des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, qui avaient été abordées au sein des réunions du Groupe de travail à composition non limitée.